

DÉPARTEMENT DE L'EURE - ARRONDISSEMENT DE BERNAY

## INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux juin à 18 heures, les représentants de l'Intercom de Bernay Terres de Normandie se sont réunis à la salle des fêtes de Beaumont le Roger sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, conformément aux articles L.5211-1, L.5211-6 et L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Date de convocation : le mercredi 14 juin 2017.

Nombre de délégués en exercice : **128**

Nombre de présents : 98

Nombre de Pouvoirs : 17

Nombre de Votants : **115**

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Titulaires :

M. DESHAYES Claude, Mme DROUIN Colette, Mme MABIRE Dominique, M. LE ROUX Jean-Pierre, M. MATHIERE Philippe, Mme LECONTE Anne-Marie, M. FINET Pascal, Mme BLOTIERRE Julie, M. BONAMY Jean-Hugues, M. DIDTSCH Pascal, M. FROIDMONT Pascal, M. SOURDON André, Mme TURPIN Annie, Mme VAGNER Marie-Lyne, Mme VANDERHOEVEN Sandrine, M. WIRTON Philippe, M. DESHAYES Edmond, M. GIFFARD Franck, M. BEURIOT Valéry, Mme BINET Brigitte, M. CHOLEZ Manuel, Mme LEROUVILLOIS Janine, M. MADELAINE Pascal, M. MORENO José, M. PORTAIS Alain, M. BONNEVILLE Roger, M. SCRIBOT Frédéric, Mme ROCFORT Françoise, M. HAUTECHAUD Patrick, M. CHAUVIN Pierre, Mme CARISSAN Béatrice, M. LECOQ Didier, M. DAVID Jean-Luc, M. VAN DEN DRIESSCHE André, M. ROEHM Sébastien, M. CIVEL Dominique, M. VANNIER Alain, M. VOISIN Jean-Baptiste, M. DUTHILLEUL Jean, M. SAMPSON Jean, M. LESEUR Michel, M. AUGER Michel, M. THIBAUT-BELET Patrick, Mme CANU Françoise, M. JEHANNE Eric, M. BOISSIERE Bernard, M. BORDEAU Jean-Pierre, M. CAPPELLE Hubert, M. DORGERE François, Mme DRAPPIER Michèle, M. GIBOURDEL Jean-Pierre, M. KIFFER Daniel, M. MADELON Jean-Louis, M. MONTIER Jean-Noël, M. PERDRIEL Daniel, M. PREVOST Jean-Jacques, M. VAMPA Marc, Mme VAN DEN DRIESSCHE Agnès, M. MALCAVA Didier, M. GROULT Jean-Louis, M. AGASSE Francis, M. ANTHIERENS André, M. BARON Marc, M. LEBOURGEOIS Alain, M. WEBER Claude, M. FORCHER Bernard, Mme DECLERCQ Florence, M. BELLIES Albert, Mme POTTIER Lydie, M. VILA Jean-Louis, M. DESCAMPS Alain, M. JUIN Jean-Bernard, M. ROUSSELIN Jean-Claude, M. DELAMARE Frédéric, M. PREVOST Lionel, Mme VATINEL Martine, M. BOUGET Daniel, Mme NADAUD Nadia, M. GRAVELLE Nicolas, M. CHALONY Gilbert, Mme RODRIGUE Colette, M. SZALKOWSKI Denis, M. LE BAILLIF Jacques, M. PIQUENOT Olivier, Mme AUGUSTIN Jeanine, M. RUEL Yves, M. MALARGE Pierre, Mme MARESCAL Josiane, M. FILET Gérard, M. MEZIERE Georges, Mme EPINETTE Jocelyne, Mme LEROUGE Valérie, M. DELAMARE Roger, M. DUVAL Yves, M. LHOMME Patrick

Suppléants :

Mme MARGUERITE Ana, M. PETIT Eric, M. BONNEVILLE Jean-Noël,

Absents excusés avec pouvoir :

M. FEDERICI Michel ayant donné pouvoir à M. LE ROUX Jean-Pierre, Mme GUITTON Sylvie ayant donné pouvoir à Mme POTTIER Lydie, Mme HESSE Francine ayant donné pouvoir à M. ROEHM Sébastien, M. BIBET Pierre ayant donné pouvoir à M. BONAMY Jean-Hugues, Mme CARMIGNAC Julie ayant donné pouvoir à Mme TURPIN Annie, Mme LEMOINE Béatrice ayant donné pouvoir à Mme VANDERHOEVEN Sandrine, M. SANDIN Christopher ayant donné pouvoir à M. WIRTON Philippe, Mme LECLERC Marie-Françoise ayant donné pouvoir à M. ROUSSELIN Jean-Claude, M. LAIGNEL Pascal ayant donné pouvoir à M. FILET Gérard, M. PRIVE Bruno ayant donné pouvoir à M. MEZIERE Georges, M. MECHOUD Alain ayant donné pouvoir à M. DUVAL Yves, M. ADELIN Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. KIFFER Daniel, M. GROULT Daniel ayant donné pouvoir à M. VAMPA Marc, Mme PETIT Danièle ayant donné pouvoir à Mme DRAPPIER Michèle, M. GOBRON François ayant donné pouvoir à M. LEBOURGEOIS Alain, M. ANNEST Patrick ayant donné pouvoir à Mme MABIRE Dominique, M. MALHERBE Yannick ayant donné pouvoir à M. LESEUR Michel,

Absents excusés :

Mme ANGOT Josiane, M. DAVION Olivier, Mme JOIN-LAMBERT Marie-Christine remplacée par Mme MARGUERITE Ana, M. CROMBEZ Guillaume remplacé par M. PETIT Eric, M. BOULLIER Philippe remplacé M. BONNEVILLE Jean-Noël, M. MILBERGUE Joël,

Absents :

M. BETOURNE Dominique, Mme VARANGLE Ingrid, M. LELOUP Gérard, M. BEAUFILS Lionel, M. DESCAMPS Joël, M. DANIEL Jean-Claude, M. BAISSÉ Christian, M. CAVELIER Sébastien, M. HEUTTE Yvon, M. HENON Jérôme,

**Objet : Aire d'accueil des Gens du Voyage : Règlement intérieur**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-2 et L 2213-4,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et ses textes d'application,

Vu la loi n°2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure et celle du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu le décret 2001-541 du 25 juin 2001 relatif au financement des aires d'accueil des gens du voyage

Vu le décret 2001-569 du 29 juin 2001 relatif aux normes techniques applicables aux aires d'accueil des gens du voyage,

Vu la circulaire 2001-49 du 5 juillet 2001 d'application de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage,

Vu la circulaire du 31 mars 2003 relative à l'application des dispositions du nouvel article 322-4-1 du code pénal réprimant l'installation illicite en réunion,

Vu la loi n°2004-509 du 13 août 2001 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la lettre circulaire n°2005-4 du 17 décembre 2004 relative à la réalisation des aires d'accueil et de grands passages destinés aux gens du voyage,

Vu l'article L 5211-9-2 du CGCT issu de la loi n°2010-1533 du 16 décembre 2010 pour le transfert des pouvoirs de police spéciale

Vu le schéma départemental d'accueil du département de l'Eure 2012-2018

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 pour le transfert de plein droit de la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » aux Communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Considérant la nécessité de réglementer le fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage qui satisfasse aux impératifs de protection de la salubrité, de la sécurité, de la tranquillité publique ainsi qu'aux conditions normales de la vie sociale, que l'emplacement situé sur la commune de Bernay, chemin des Genévriers, répond à ces exigences ;

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de délibérer sur le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de Bernay.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de Bernay.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20170622-GDV2017\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
115	115	0	0